

Mesures environnementales

Les travaux de déviation de Châtenois ont fait l'objet d'une autorisation environnementale par arrêté préfectoral du 14 août 2019.

De nombreuses mesures d'évitement et de réduction des impacts ont été prévus dans le cadre du projet.

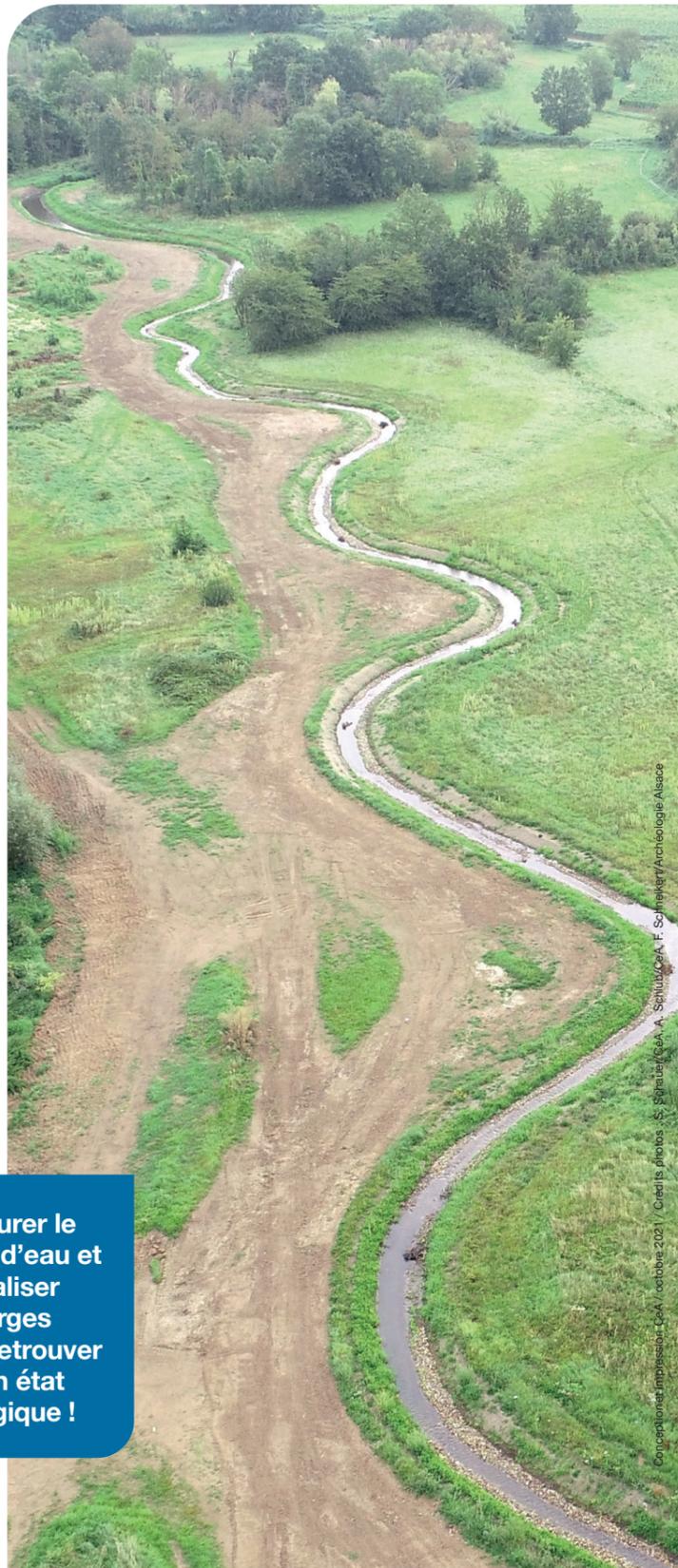
Cependant, lorsque l'évitement n'est pas possible et la réduction des impacts n'est pas suffisante, les impacts résiduels sont compensés au travers de mesures de compensation mises en œuvre dans le cadre du projet : conversion de terres labourables en prairies, plantations de plusieurs kilomètres de haies, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion des prairies selon un mode d'exploitation favorable à la biodiversité (azurés des paluds et de la sanguisorbe notamment), ...

Renaturer le cours d'eau

Ainsi, une des mesures de réduction du projet consiste à renaturer le cours d'eau Muehlbach en aval de la route des Vins, cours d'eau dévié pour éviter un franchissement de la future infrastructure à plusieurs reprises. Ces travaux de déviation et de renaturation du cours d'eau, visibles sur la photo ci-contre, ont été réalisés par les services de la Collectivité européenne d'Alsace entre mai et août 2021. Les travaux ont consisté en un reméandrage naturel et une diversification du fond du lit sur un linéaire d'environ 600 mètres.

Les berges ont également fait l'objet d'une végétalisation afin de favoriser l'installation d'une végétation remarquable dans le cours d'eau et sur ses rives. Un second tronçon du Muehlbach, au droit du futur giratoire sur la route de Villé (RD424), fera également l'objet de travaux de renaturation dans les prochains mois afin qu'il puisse y retrouver un bon état écologique.

➔ Renaturer le cours d'eau et végétaliser les berges pour retrouver un bon état écologique !



Crédit photos : S. Schmitt / CSEA, A. Schmitt / CSEA, F. Schmitt / CSEA, F. Schmitt / CSEA



Déviation de Châtenois

RD 1059

Le mot du président



Nous ne pouvons que nous réjouir de l'achèvement des premières phases de travaux de déviation de Châtenois, et je remercie tous les partenaires qui ont pris part à cette belle aventure. Cette route constitue un

axe majeur pour l'Alsace, voire pour l'Est de la France : elle traverse un territoire touristique à fort potentiel. Ce nouvel aménagement témoigne de notre volonté d'accompagner le développement économique des communes concernées et confirme l'engagement renforcé de la Collectivité européenne d'Alsace en terme de politiques routières, avec pour objectifs de constamment améliorer la vie des habitants, les conditions des usagers et participer au développement des territoires.

Frédéric Bierry

Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Inauguration du franchissement du Vieux Chemin de Sélestat



Le nouveau franchissement sécurisé du Vieux Chemin de Sélestat, sous la RD1059, a été inauguré le 9 juillet dernier

en présence du président de la Collectivité européenne d'Alsace Frédéric Bierry, du 1^{er} vice-président Pierre Bihl, des conseillers d'Alsace Monique Houlné et Charles Sitzenstuhl (également adjoint au maire de Sélestat), de l'adjoint au maire de Sélestat Claude Schaller et du maire de Châtenois Luc Adoneth. Cette réouverture marque la fin des travaux de la 1^{ère} phase du projet. Le nouvel aménagement favorise les modes doux : une voie verte de 3 mètres de large a été réalisée sur toute la longueur du chemin repris.

Travaux achevés ou en cours d'achèvement

La 1^{ère} phase des travaux de déviation de Châtenois s'est achevée au 1^{er} semestre 2021 avec la réouverture du Vieux Chemin de Sélestat le 9 juillet en présence des élus locaux et du président de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle comprenait :

- Une mise à 2x2 voies de la RD1059 existante.



- Un franchissement sécurisé du Vieux Chemin de Sélestat sous la RD1059 accompagné d'une voie verte d'une largeur de 3 mètres sur toute la longueur de l'aménagement.



La 2^{ème} phase de l'opération, le rétablissement de la route des Vins (RD35) entre Châtenois et Scherwiller, a démarré à la rentrée 2020. De nouveaux ouvrages (franchissement de la future déviation et du Giessen) ont été réalisés à l'Ouest de l'ancienne route des Vins de sorte à minimiser la gêne à l'utilisateur. La circulation a été basculée sur la nouvelle chaussée et sur les nouveaux ouvrages le 23 juillet 2021. L'ancienne chaussée a été démolie dans la foulée. Les travaux de la phase 2 s'achèveront à l'automne 2021.



Travaux en cours

L'été 2021 a marqué le démarrage de plusieurs nouvelles phases du projet. Les travaux du futur giratoire d'échange entre la déviation de Châtenois et la route de Villé (RD424) ont démarré en juin 2021.



Dans un premier temps, les réseaux présents (eau potable, assainissement, électricité et télécoms) ont été déviés, puis une voirie provisoire contournant la zone de chantier par l'Est a été aménagée afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux tout en minimisant la gêne aux usagers. La circulation a été basculée sur la voirie provisoire le 26 août dernier, permettant ainsi la réalisation des travaux du giratoire qui s'étaleront jusqu'à l'été 2022. Les travaux prévoient également la déviation du cours d'eau Muehlbach pour contourner le futur giratoire par le Nord-Est. Un cheminement sécurisé cavaliers/cycles/piétons est également prévu le long du cours d'eau sous les futures branches Nord (route de Villé vers Villé) et Est (future déviation vers Sélestat) du giratoire.

Les travaux des ouvrages d'art :

- Les travaux de l'ouvrage d'art n°5 de franchissement Est de la voie ferrée ont démarré en août 2021.



- L'ouvrage n°2 de rétablissement agricole a démarré en juillet dernier.



- Les travaux de l'ouvrage n°1 de franchissement Ouest de la voie ferrée démarreront à l'automne après les fouilles archéologiques réalisées jusqu'en septembre (lire ci-dessous).

Les travaux d'ouvrages d'art s'achèveront à l'été 2022, permettant ainsi le démarrage des travaux de la section courante reliant les ouvrages entre eux. La mise en service de la déviation est prévue fin 2023.

Fouilles archéologiques à l'Ouest du projet

Suite au diagnostic archéologique de l'emprise du projet réalisé début 2021, une fouille archéologique a été prescrite par arrêté préfectoral pour une surface de 2 500 m² à l'Ouest du Val de Villé, sur les emprises du futur ouvrage Ouest de franchissement de la voie ferrée. Les vestiges d'un habitat rural des II^e-III^e siècles y ont en effet été découverts. Ces fouilles archéologiques ont été réalisées en août et septembre 2021.



Statuette de Mercure découverte au diagnostic (hauteur = 113 mm)



Emprise de la fouille archéologique à l'Ouest du projet